

10 c.
LE NUMÉRO.

LA DÉMOCRATIE

10 c.

LE NUMÉRO.

JOURNAL DES INTÉRÊTS POPULAIRES.



Prix d'abonnement	Lyon.	Rhône.	Départem.
Trois mois, 8 fr.	10 fr.	12 fr.	
Six mois, 15	19	22	
Un an, 30	36	40	

(Payable d'avance)

LA DÉMOCRATIE paraît tous les jours excepté le mardi et donne les nouvelles vingt-quatre heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à LYON, au Bureau du Journal, et à PARIS, chez Lejollot, et Comp. rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.
Les annonces se paient 25 cent., et les Réclames 40 cent. la ligne.

Lyon, 9 Novembre.

En jetant dans le public un nouvel organe de nos idées, notre but n'est point de créer au pouvoir un adversaire de plus, cela n'est pas nécessaire. Formé de rouages arrachés à la rouille de tous les vieux systèmes, ce pouvoir trouve assez d'obstacles dans son origine et dans son personnel, pour qu'il nous soit besoin de hâter, même par des vœux, le sort qui l'attend. Sa marche, d'ailleurs, boiteuse et lente, nous sert en nous donnant le temps de préparer, durant cette étape à laquelle il nous condamne, les premières assises d'un monument futur.

Nous délaissions cependant cette polémique nouvelle et ces combats pacifiques, si, dans la déroute des nationalités et des pouvoirs hâtifs, — premiers linéaments de la République future, — nous avions entrevu l'oubli ou l'indifférence, tuant nos idées bien plus sûrement que la persécution. Il n'en est rien. Nous avons eu de cruelles déceptions. Mais nos idées sont encore dans l'air, les esprits les plus rassurés en craignent en core la contagion. Elles sont là en face des armées et des czars triomphants, comme l'éternelle menace de la Vérité. La Révolution de Février a fait comme le Nil débordé : elle a emporté ses eaux à la mer; mais elle a laissé son limon sur le sol. Plutôt assésée que vaincue, elle n'est venue au monde que pour donner aux vagues aspirations des esprits généreux une vision rapide de ce qu'ils pourront le jour où la lumière aura fait son chemin.

Reprenons donc où elle en est, et dans les conditions que nous impose la misère des temps, cette marche incessante de l'humanité, s'appuyant tantôt sur le fait, tantôt sur l'idée; aujourd'hui secouant les trônes, demain charmant les foules; aujourd'hui stigmatisant les hontes et les faiblesses du passé, demain dévoilant à tous les yeux la perspective de l'avenir.

La royauté a reçu le coup mortel. C'est une institution finie. Il faut maintenant constituer la démocratie sur sa base économique et morale.

Voilà notre tâche nouvelle. Nous avons à démontrer la théorie des systèmes qui doivent, dans un avenir plus ou moins prochain, régir l'humanité.

Ce programme n'est pas d'aujourd'hui. Nous ne faisons que le renouveler dans son expression.

Qui se chargera de l'exécuter? Quelle force, quel prestige, quel souvenir pourra arracher à l'homme la libre discussion des prérogatives qu'il tient de Dieu et de la nature? s'il nous était interdit de discuter les actes du Pouvoir, forme humaine et conséquemment transitoire, qui nous empêcherait, en laissant de côté toutes récriminations de personnes, d'interroger notre conscience et de faire parler la vérité divine déposée dans l'Évangile et dans les écrits des libres penseurs? Si nous ne pouvions évoquer la Révolution de 92, qui nous empêcherait de dérouler devant le Peuple, la Révolution éternelle de l'idée?

Personne.

Car, tant qu'il y aura pour ceux qui souffrent une larme de sympathie dans l'œil de la plus simple femme du Peuple, nous serons aussi forts que les martyrs et les apôtres, — et nous aurons été donné de nous faire une arme de nos faiblesses et de nos souffrances. Nous avons la foi et nous savons que la vérité a toujours suivi le sillon de la douleur.

A nos amis.

Dans les circonstances actuelles, il y a presque du dévouement à faire paraître un nouveau journal; mais, plus les temps sont difficiles, plus les événements se pressent pleins de gravité, plus il importe aux véritables amis du peuple de se tenir fermes dans la lice.

Après deux années de misère et de luttes intérieures, les espérances qu'avait fait naître la révolution de Février semblent pour longtemps ajournées; toutefois, il reste encore debout deux grandes conquêtes, qui, à elles seules, doivent sauver l'avenir et rassurer le présent; ces deux conquêtes sont: le suffrage universel et la Constitution.

Par le suffrage universel, la démocratie est appelée à vaincre sans combat. Quand le peuple, émancipé par la connaissance de ses droits et de ses devoirs, saura se servir de cet arme puissante, il aura fermé à jamais l'ère des révolutions sanglantes. Par la voie du scrutin, il fera connaître sa volonté, et de l'urne électoral sortira pacifiquement un nouvel ordre de choses.

En s'appuyant sur la Constitution de 1848, en la respectant elle-même et en la faisant respecter, la démocratie réserve pour l'avenir tous les fruits qu'elle est en droit d'attendre de la révolution de Février.

C'est sur ces deux grandes bases que reposent désormais toutes nos espérances, et c'est à leur base que nous consacrons notre plume.

Aucun établissement n'est permis sans l'assentiment de la loi, et dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, il faut souvent

bien des jours pour que le germe qu'on a semé rapporte tous ses fruits; — voilà pourquoi le suffrage universel n'a pas répondu à nos espérances.

Instruisons le peuple, faisons pénétrer jusqu'au fond des intelligences les plus rebelles la science démocratique, et nous verrons alors le suffrage universel devenir un instrument sûr et solide entre les mains du peuple.

La Constitution elle-même est imparfaite; aussi n'est-elle pas éternelle; — préparons sa révision. Elle en a fixé elle-même le jour; sachons l'attendre avec patience, nous tenons fermes dans le présent et confiants dans l'avenir.

Ne soyons pas comme ces hommes qui ne reculent pas devant les plus sanglantes nécessités, dès qu'il s'agit de satisfaire leurs appétits.

La Constitution ne peut être révisée que dans trois ans; prenons patience et attendons. C'est trois années que la Providence nous accorde pour nous faire pénétrer plus à fond dans la science républicaine.

Notre éducation est encore toute à faire, travaillons-y avec ardeur et paisiblement. Que la foi démocratique étende ses racines sur toute la France par la propagande des idées républicaines, et quand le grand jour sera venu de consulter encore une fois le Peuple, il n'y aura plus qu'une seule voix et qu'une seule volonté.

Correspondance spéciale.

Paris, 8 novembre 1849.

Une correspondance bien intéressante serait celle qui vous donnerait l'explication de la dernière charade ministérielle; voici tantôt huit jours que nous vivons au milieu d'un carnaval politique non masqué. On ne s'aborde qu'en se demandant que signifie tout cela? qu'en sortira-t-il? et où allons-nous?

Comme il me semble vous entendre de là-bas me demander: Et vous qu'en dites-vous? Je prends les devants et vais vous retracer aussi fidèlement et aussi impartialement que possible l'impression produite à Paris, en dedans comme au dehors de l'Assemblée législative, par les derniers événements.

Le message présidentiel, déclarons-le tout d'abord, a produit une impression favorable dans le peuple; il lui en coûte tant de renoncer à toutes les espérances qui reposent sur ce grand nom de Napoléon. On oubliait le ton un peu cavalier, la personnalité trop républicaine; nous tenons si peu à la forme, nous autres, quand le fond est bon; le ministère était renvoyé, c'était une satisfaction donnée à tant de griefs, depuis le bombardement de Rome jusqu'aux persécutions républicaines. Les vieux de la vieille se frottaient les mains, un point lumineux semblait rayonner à l'horizon, le message n'était encore qu'une espérance, mais c'est déjà quelque chose d'espérer, et je vous parle ici de cette immense majorité de bonnes âmes naïves qui ne demandent qu'à croire au bien.

Le message disait que la majorité coalisée n'était arrivée qu'à une neutralisation de force; c'est bien, c'est très vrai; mais voilà que le lendemain le ministère nouveau se met sous la protection de cette même majorité plus exclusive, plus impuissante que jamais.

Le message avait déclaré franche et bonne guerre aux fractions monarchiques, dont le drapeau était si hautement relevé par les chefs du parti légitimiste ultramontain.

Bravo! nous battons des deux mains, mais en y regardant d'un peu plus près, ne s'aperçoit-on pas que le premier ministre, M. d'Hautpoul, n'est autre chose lui-même qu'un Henriquiniste pur sang, boudeur du fauxbourg St-Germain, qui pendant longtemps a trouvé Louis-Philippe beaucoup trop révolutionnaire pour son tempérament.

Enfin, le grand mot de dignité nationale avait été prononcé; on disait partout que le président avait été humilié de voir ses patriotiques intentions si mollement défendues, à propos des affaires de Rome. En face du mot *proprio*, si audacieusement exalté. Notre armée républicaine, s'écriait-on, va donc recevoir enfin une consigne digne d'elle, digne de la France, et on relevait la tête au pied de la colonne.

Hélas! hélas! illusions trompeuses que vous vous êtes vite évanouies! Le soldat qui va commander nos soldats sur la terre d'Arcle et de Marengo, le diplomate chargé de défendre la liberté à la cour du pape et dans le conseil des cardinaux, c'est... vous le savez, l'ancien président de la rue de Poitiers!

Devié maintenant qui pourra le met de l'énigme; qu'un autre se charge de mettre d'accord les actes et les paroles, les messages et les nominations qui l'ont suivi; pour moi, je me contente de vous dire ce qu'on en pense, et on en est venu à ne savoir qu'en penser, ou plutôt à n'en rien penser du tout.

Il y a cependant en cela, comme en toutes choses, deux façons d'envisager les faits; il y a la médaille et son revers, ou plutôt, il y a, dans ceux qui veulent juger et deviner, les optimistes et les pessimistes; chacun a son interprétation, que je vous exposerai demain, si, d'ici là, quelque coup de tonnerre imprévu n'est pas venu jeter la clarté au milieu de cet entassement de nuages.

Cette comparaison n'est pas hyperbolique; elle me servira de transition pour vous développer le système des trembleurs, qui croient à un coup d'état.

Correspondance spéciale de l'Assemblée.

Paris, le 9 novembre 1849.

Encore une séance bien employée. La droite fait des progrès, et ayant pu le montebian blanc aura laissé bien loin derrière elle le montebian rouge, elle a perfectionné le système parlementaire avec un rare talent.

Vingt heures, et depuis l'ouverture de la séance, messieurs de la droite ont pas-é un temps à compter et recompter ces 307 voix qui leur tiennent tant à cœur. Ils prétendent qu'on a voté pour les absents, que d'autres ont voté pour, croyant voter contre... En fin de compte, ils voudraient qu'on recommencât le scrutin.

La gauche rit dans sa barbe et se laisse patanger. Plus, orsqu'il s'agit de trancher la question, elle se écrase avec l'ordre du jour par et simple.

Par pari reformer, à chacun son tour.

En tout cas, sans vouloir trop exagérer la portée de ces escarmouches, soyez sûrs que le coup a porté au défaut de la cuirasse et que le grand parti des coalisés est en déroute et ne marche plus qu'à la débânde.

Le ministère continue à faire le mort.

UN REPRÉSENTANT.

LE COUP D'ÉTAT. — Toute la France, depuis quelques jours, semble être dans l'attente. On parle d'un coup d'état qui renverserait les pouvoirs établis et la Constitution; on assure que M. Bonaparte songe sérieusement à se faire accorder la présidence à vie, ou, si mieux il aime, l'empire. La chose est facile à dire, mais elle est, selon nous, beaucoup plus difficile à faire.

En effet, comment le président de la République pense-t-il effectuer ce coup d'état? Prétend-il s'emparer de la France par une surprise? — Mais il sait mieux que personne, qu'*erreur ne fait pas compte*, et il n'ignore pas non plus que les ANCIENS PARTIS, une fois qu'il serait au pouvoir, se réuniraient tous immédiatement, dans un accord parfait, pour renverser sa puissance.

Veut-il faire un appel au peuple? Mais est-il donc si mal informé qu'il ne sache pas que toute la France, qui l'a choisi au 10 décembre parce qu'elle attendait de lui de grandes choses, en est à regretter ce choix précipité, parce qu'il n'a rempli aucune des espérances qu'il avait fait naître.

Son oncle lui-même n'osa saisir cette couronne impériale tant désirée, qu'après avoir enivré la France par la fumée de ses victoires, et encore crut-il devoir auparavant consulter le pays par un vote universel.

Si donc Bonaparte songe à faire un coup d'état, bien sûr que ce n'est que dans un temps encore assez éloigné; — il lui faut auparavant, par de grands et utiles améliorations, reconquérir cette popularité qu'il a perdue; il faut qu'il fasse oublier son alliance avec les hommes de la droite; il faut qu'il rompe franchement avec ces anciens partis qu'il a stigmatisés d'une main tandis qu'il les caressait de l'autre; il faut qu'il tère le France à ses propres yeux, il faut, en un mot, qu'il fasse un pas vers cette Montagne, dont on a fait l'épouvantail du pays.

Nous ne savons si Bonaparte veut faire cela, mais nous doutons fort qu'il le puisse, et par cela même nous sommes tranquilles.

Les bruits les plus alarmants et les plus divers circulent, répandus à dessein par la réaction royaliste.

Ces bruits sinistres de coups d'état et de luttes civiles arrêtent les affaires, entravent l'industrie et le commerce, refoulent la confiance qui ne demande qu'à se faire jour, et le but poursuivi par les royalistes est atteint.

La souffrance publique est nécessaire à la réussite de leurs projets, et ils ne se font pas faute de la provoquer par tous les moyens qui sont à leur portée.

Un fait assez important et qui semble pronostiquer, pour l'avenir, de singuliers revirements dans l'esprit de l'Assemblée législative, vient de se passer à la dernière séance. Il était question de la loi sur l'instruction publique; une portion de l'Assemblée, celle qui, depuis longtemps, est habituée à voir tout plier devant elle, voulait que le projet de loi lui fut directement soumis, et l'autre demandait que le projet fût d'abord renvoyé au conseil d'Etat.

Le scrutin de division a eu lieu sur cette question. Après une grande hésitation dans le bureau de l'Assemblée, qui compte plusieurs fois les bulletins, M. le président fait connaître que l'Assemblée adopte le renvoi au conseil d'Etat par 307 voix contre 305.

Voici comment la Presse apprécie ce résultat:

Après une discussion, dans laquelle M. Beugnot est intervenu au nom du parti catholique, pour combattre le renvoi de la loi sur l'en seignement au conseil d'Etat; ce renvoi, vivement appuyé par MM. Pascal Duprat, Lherbette, Cavaignac et Barthélemy Saint-Hilaire, au nom du respect de la Constitution, a été prononcé à quatre voix de majorité.

Ce vote équivalant à l'enterrement de la loi de M. de Falloux. Ainsi, cette majorité, dont tous les journaux de la rue de Poitiers célébraient encore ce matin l'indissoluble union, vient de se diviser sur la question la plus vitale, sur la question que M. de Montalembert considérait comme la pierre angulaire de la politique de la droite, et pour le salut de laquelle M. Beugnot adressait aujourd'hui à ses amis un appel désespéré.

On lit dans la Presse que...

LE RÉDACTEUR.

Messieurs,

Vous reproduisez ce matin, d'après le *Courrier de la Somme*, que le citoyen Raspail, détenu à Doullens, en être incessamment amené à Paris, à la fin d'Amiens, pour y recevoir les soins que réclame l'état de sa santé; ces ouvriers sont en ce moment occupés à préparer à chambre qu'il devra habiter.

Ces faits sont complètement faux. La santé de mon père a résisté jusqu'à ce jour à des rigueurs dignes d'un autre siècle, et si mon père était

malade, il ne demanderait d'autre faveur que de recevoir les soins de sa famille.

Veillez, etc.

Benjamin RASPAIL fils, représentant du Peuple.

Toute la presse autrichienne parle de nouveau de la suspension des exécutions en Hongrie, de nouveau elle parle de l'arnastie; mais quiconque a étudié les arcanes du système monarchique et l'histoire de la maison de Hapsbourg-Lorraine, pour qui connaît la bureaucratie autrichienne ainsi que les héros de cet Etat, les bombardiers de Prague, de Vienne, de Léopold et de Cracovie, les bourreaux des hommes les plus élevés du monde, — sait à quoi s'en tenir là-dessus. Que peut-on attendre de cette dynastie qui depuis des siècles promène la hache, la corde, la poudre et le plomb, la trahison et la lâcheté à travers toute l'Europe? L'ancienne Allemagne, l'Espagne, les Pays-Bas, la Gallicie et la Hongrie en savent quelque chose; elle régnait encore cette dynastie infâme et dénaturée, elle régnait parce qu'elle n'était pas encore assez haïe: mais aujourd'hui le masque jeté, elle est jugée et son heure a sonné. Insensée, en étouffant les représentants de la vie nouvelle des masses, elle croit étouffer la vie elle-même. Vains efforts, car cette besogne dépasse les bornes de la force humaine. Etrange amnistie, lorsque le conseil de guerre d'Arad publie, en date du 25 octobre, la condamnation capitale et la nouvelle de l'exécution de Louis Kasczinski, né dans le comitat de Zemplin, coupable de s'être montré l'un des plus fermes soutiens de la cause nationale. (Trib. des Peuples.)

On lit dans la Patrie:

Un incident des plus tumultueux a signalé la fin de la séance publique de l'Assemblée législative.

Au moment où M. Baze était à la tribune pour répondre à M. le général Cavaignac, une apostrophe contre le parti modéré est, dit-on, partie d'une tribune qu'on a cru être celle des rédacteurs en chef des journaux.

Les membres de ce côté de l'Assemblée ont désigné la tribune et demandé qu'elle fût évacuée.

M. le président a fait droit à cette demande. Le chef des huissiers s'y est rendu, et a fait sortir tous les rédacteurs en chef.

La séance a été reprise au milieu d'une bruyante agitation.

M. Baze a pu parler, et après lui M. le ministre de l'instruction publique et M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Une protestation se signe en ce moment.

En voici le texte:

« Un incident inouï a signalé la fin de la séance d'aujourd'hui. Vers cinq heures, au moment où M. Baze venait de prendre la parole, une de ces rumeurs comme il s'en produit chaque jour dans toutes les tribunes est partie de celle des rédacteurs en chef. Immédiatement et sans aucun avertissement préalable, M. le président Dupin a ordonné au chef des huissiers de faire évacuer cette tribune.

« MM. les rédacteurs se sont tous retirés.

« Devant cette mesure inqualifiable, et dont il n'existe aucun précédent, la presse, justement blessée, croit devoir protester dans l'intérêt de sa dignité et de ses droits.

(Ont signé tous les rédacteurs présents.) »

Comment vit l'ouvrier.

Nous lisons les lignes suivantes dans un rapport de M. Blanqui sur la situation des classes ouvrières:

« Nous avons vu des centaines de pauvres femmes qui ne pouvaient pas gagner plus de 25 centimes en travaillant 15 heures par jour à faire de la dentelle. »

Travailler 15 heures pour gagner 5 sous! Pauvre mère, noyrissez les enfants!

L'auteur du rapport, parlant des filateurs du fil à coudre, dit qu'ils sont dans la plus grande misère et que plusieurs se contenteraient de l'augmentation d'un ou de deux centimes; puis M. Blanqui ajoute:

« Ce centime supplémentaire, c'est quelquefois la vie ou la mort d'un enfant, c'est la possibilité d'acheter une paire de sabots ou un peu de bois de chauffage.

« Voici, dit M. Blanqui, le budget d'un de ces braves gens tel qu'il l'a rédigé lui-même dans une année heureuse:

« Je suis chevilleur, je gagne 2 francs par jour. Ma femme est dentellière et gagne 10 à 15 centimes par jour. J'ai quatre enfants; l'aînée a dix ans, elle va en classe chez les sœurs de la Présentation. Les plus jeunes sont à la salle d'asile. On mange 24 kilogrammes de pain bis par semaine à 22 c. 12 par kilogramme.

« La viande est trop chère, nous n'en mangeons que des débris trois fois par semaine, à 25 centimes.

« Il n'y a que moi qui mange du beurre à raison de 250 grammes par semaine.

« Ma femme et mes enfants mangent de la mélasse ou des fruits avec du pain.

« Nous consommons des pommes de terre et des haricots.

« Du lait, une demi-pinte par jour.

« Le foyer d'une cave à trois mètres au-dessous du sol, par semaine.

« Du charbon, cette consommation est un peu forte, parce qu'il faut sécher le linge au feu.

« Savon et éclairage.

« Total pour la semaine, 12 85

« Nous recevons au bureau des secours trois kilogrammes de pain bis tous les quinze jours. Ma fille aînée reçoit aussi souvent, soit un mouchoir, soit une chemise; les trois petites reçoivent à la salle d'asile, tous les ans à la Noël, une robe de molleton, une chemise, quelquefois des bas. Malgré cette

faveur et malgré notre travail, ajoute ce brave ouvrier, nous vivons en mendiant, et la loi le défend.

« Telles sont les doléances de l'un des soldats de ce corps

petit connu des filiers, qui compte tant d'armes différentes, et cette histoire est celle de ses beaux jours!! J'aurais pu faire aussi d'après nature, l'histoire de tous les autres, et démontrer à quel point tant d'hommes laborieux, vivent d'une vie précaire même dans les temps de calme et d'occupation. En étudiant avec attention ces exposés fidèles, on devinerait aisément à quelles rudes épreuves les filiers doivent être condamnés aux époques de chômage: nous les retrouverons bientôt dans ces moments. »

Voici un fait qui mérite d'être livré à l'indignation publique. Le général Haynau a fait pendre, à Pesth, M. d'Avrincourt, l'un des aides-de-camp de Dembinski. M. d'Avrincourt était français. Il a même déclaré qu'ayant été autorisé par son gouvernement, en mai 1848, à servir à l'étranger, il n'avait pas perdu sa nationalité, et il a demandé qu'il lui fût permis d'écrire au représentant de la France à Vienne. Le général Haynau, loin d'accéder à cette demande, a ordonné que M. d'Avrincourt fût pendu dans les vingt-quatre heures.

(Correspondance particulière de la Démocratie.)

Paris, 9 novembre 1849.

— On riait beaucoup hier dans la salle des conférences et dans les salons politiques d'une mystification dont a été dupe M. Molé. A la suite de la fameuse séance de la réunion du conseil d'état dans laquelle M. Vezin l'avait sommé, au nom de la majorité, de prendre le pouvoir et de former un ministère. M. Molé crut devoir faire une démarche auprès du président. Poussé par ses amis il se rendit à l'Elysée muni d'une liste ministérielle. Le président lui fit dire qu'il le recevrait le lendemain à cinq heures. Or, le lendemain à cette heure, M. Dupin lisait le fameux message annonçant la constitution d'un nouveau ministère. Ceux qui, dans ce moment on vit la figure de M. Molé, assurent qu'elle était à peindre.

Au reste, il paraît que notre personnage n'a pas pris la chose de bonne part, car voici ce que dit l'Evenement:

« On assure que hier, dans une réunion composée d'une fraction importante de l'ancienne majorité, il a été proposé de mettre en accusation le président de la République, et de demander une discontinuation immédiate de poursuites contre les accusés du 15 juin. On attribuait cette double proposition à un des représentants qui, tout récemment, avait mis un ancien ministre de Louis-Philippe en demeure de déclarer s'il acceptait ou refusait le ministère des mains de la majorité. »

— On parle d'un grand mouvement dans l'administration. L'Elysée veut placer tous les dévouements bonapartistes qui depuis un an, font queue à ses portes, demandant la récompense de leurs services de Strasbourg et de Boulogne.

— On nous affirmait ce matin que M. Baroche, dont la démission est dit-on donnée, a résigné ses fonctions de procureur-général, moins par une préoccupation politique que parce que la simarre de garde-des-sceaux lui avait été promise, pour le cas où M. Odilon Barrot aurait quitté le ministère. M. Baroche n'est peut-être pas fâché de l'occasion qui lui est offerte de s'épargner un échec devant la haute cour. M. Baroche est, d'ailleurs, atteint de la maladie de MM. Falloux et Barrot. C'est le signe d'une très-prochaine retraite.

— Les habitués de l'Elysée disent, en parlant du ministère actuel, que c'est encore un essai que le président a voulu faire avec les hommes de la majorité; que des projets de lois importants s'élaborent dans les bureaux de la présidence; qu'ils seront proposés aux ministres, et que si ces derniers refusent de s'en faire hardiment les champions, alors M. Louis Bonaparte sera fixé sur toutes les nuances de la droite, et il rompra en visière avec elle en faisant la nation entière juge de ses intentions et des obstacles qu'elles ont rencontrés.

A ce compte, nous n'en avons pas pour longtemps du nouveau cabinet.

Bourse de Paris du 9 novembre.

Les fonds publics étaient très offerts au début de la Bourse. On comptait, il est vrai 29 000 fr. de rente à 50 0: mais comme les escomptes des jours derniers, quoique très considérables, n'avaient produit aucun effet sur la rente, on supposait que les cours allaient éprouver une nouvelle baisse. Cependant le 5 1/2, après avoir faibli pendant les premières minutes de 87 95 à 87 85, s'est relevé lentement, mais sans réaction à 88 20. Les offres étaient très rares au comptant. On paraissait croire que le retour du pape à Rome allait faire remonter les fonds français.

Il est difficile du reste de voir une Bourse plus nulle d'affaires que celle d'aujourd'hui: c'est à peine si les cours ont varié de 65 pendant plus d'une heure.

Les éventualités qui avaient été offertes en baisse depuis deux jours, reprenaient faveur aujourd'hui. Les Avignon à 45 fr. et les Bordeaux à 48.

Les chemins de fer étaient assez bien tenus et inclinaient à la hausse, à l'exception du Bordeaux qui était encore en baisse à 292 50.

Avant la Bourse, le 5 1/2 était à 87 90.

Après la Bourse, à 4 heures, on faisait 88 25.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

Présidence du citoyen DUPIN.

Séance du 8 novembre 1849.

La séance s'ouvre par un scrutin sur la commission d'enquête maritime. A trois heures le citoyen Kerdel est à la tribune. Il tient dans ses mains un journal.

Le citoyen KERDEL. Je demande la permission d'élever un incident au sujet du scrutin d'hier. Parmi les absents par congés, au *Moniteur* sont indiqués les citoyens Baune, Chauhour et Versigny.

Voix à gauche: Ils sont appelés à Versailles comme témoins.

Le citoyen KERDEL. S'ils sont absents, ils ne peuvent pas voter. Je ne demande pas qu'on renverse le scrutin d'hier (oh! oh!) mais enfin, il y a d'autres absents qui ont voté. Le citoyen Rémusat était absent; il est porté comme ayant voté pour.

Le citoyen ARATUCCI. J'ai déposé le bulletin du citoyen Rémusat au lieu du sien; cela ne change point le vote (bruit).

Le citoyen KERDEL. M. Hennessy est absent; il est porté comme ayant voté; il en est de même de M. Ang. Giraud.

Une voix. Il y a des erreurs en tous sens.

Le citoyen KERDEL. Or dit que M. Cavaignac a voté pour le renvoi, et il est porté comme absent. Il régnait donc tout au moins de l'incertitude sur le vote.

Voix à gauche. Et M. Bourbousson, qui était absent et qui est porté votant contre! — Et M. Bixio, etc.

Le citoyen KERDEL. Rappelez-vous que l'an passé la Constituante annula un scrutin dans les circonstances semblables, celui qui réduisait le chiffre de l'infanterie de marine.

Voix à gauche. Vous n'avez pas annulé le scrutin sur la proposition Rataeu.

L'orateur insiste pour l'annulation du scrutin d'hier.

Le citoyen de Mesmay affirme que son nom et celui de quelques-uns de ses collègues qui ont voté pour ont été omis par le *Moniteur*.

Le citoyen CHARMAULE. Il n'y a pas de précédent plus dangereux que celui qu'on vous propose d'introduire en ce moment. Il faut avant tout que l'Assemblée respecte les décisions de son bureau.

Vous voulez recommencer le vote, admettez-vous à voter seulement ceux qui ont voté hier; excluez-vous du vote d'aujourd'hui ceux qui hier étaient absents.

Le citoyen BAZE. U su "it de poser la question pour la résoudre. Le résultat proclamé est erroné; on peut toujours revenir sur des erreurs constatées. On dit que vous ne pouvez pas reconstruire aujourd'hui les éléments du vote d'hier. Mais s'il y a eu erreur hier, le vote est nul et doit être recommencé aujourd'hui.

On a fait voter hier le citoyen Laclaudure qui n'était pas présent. (Bruyantes réclamations à gauche.)

Le citoyen Laclaudure atteste qu'il était présent et qu'il a voté.

Voix nombreuses. Assez, assez.

Le citoyen V. LERANG. On propose de rectifier le vote, sinon de le recommencer. Si vous ne presumez pas une fraude, vous ne pouvez annuler le scrutin, si vous presumez la fraude, dites où elle est.

Les cit. Dahirel et Lamarque sont à la tribune.

Le cit. Lamarque cherche à établir par des chiffres qu'en tenant compte de toutes les erreurs signalées, la majorité reste toujours au parti du renvoi.

Il signale les cit. Bixio et Briffaut, portés comme absents, et qui ont voté pour.

Le cit. Dahirel demande le renvoi au bureau.

Des voix nombreuses demandent l'ordre du jour.

L'ordre du jour a la priorité.

L'ordre du jour est adopté à une évidente majorité.

A quatre heures et quart la séance est reprise.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Marseille à Avignon.

Il s'agit de la garantie par le trésor à un emprunt à contracter par la compagnie du chemin de fer de Marseille à Avignon.

Le cit. de Mouchy propose d'étendre à 99 ans la durée de la concession.

Le cit. Alexandre Martin combat le projet du gouvernement. (Il est 4 heures et demie.)

P. S. Il n'y a aucun doute sur l'adoption de ce projet.

Courrier de Versailles.

On a entendu aujourd'hui, à la haute cour de Versailles, le réquisitoire de l'avocat général de Royer. Nous n'avons rien à dire de ce résumé terne et incolore de faits incohérents ou mal établis. Nous avons remarqué seulement la sollicitude avec laquelle l'avocat général a cité le texte de la déclaration de nos amis de Londres que la *Tribune des Peuples* a seule publiée exactement. Nous ne nous repentons pas d'avoir fourni un argument au ministère public dans cette circonstance, car cela nous a donné l'occasion de démentir le proverbe malhonnête: on ne prête qu'aux riches. Nous avons donc prêté quelque chose à M. l'avocat général, dont le réquisitoire ne nous a pas semblé plus riche pour cela. Encore la défense se chargera-t-elle sans doute de faire bonne justice d'une interprétation qu'il ne nous appartient pas de qualifier, vu la loi de 1822, dont nous avons expérimenté la douceur.

PROCÈS DE VERSAILLES.

Nous arrivons à temps pour mettre au courant de ce grand drame judiciaire et politique les ouvriers démocrates de Lyon. En effet, si toutes les dépositions à charge et à décharge sont épuisées, il reste à entendre les réquisitoires et la défense.

La reproduction fidèle et complète de ces dernières, et l'analyse des paroles du ministère public, suffiront donc à mettre nos lecteurs complètement au fait.

Nous ne donnons aujourd'hui que la seconde partie du réquisitoire de M. de Royer, arrivée par le courrier de cette nuit, la première partie ayant déjà paru dans les journaux de Paris parvenus hier soir à Lyon.

Audience du 9 novembre 1849.

A onze heures, l'audience est ouverte.

Le cit. PRÉSIDENT. La parole est à M. l'avocat-général.

Le cit. ROYER. Messieurs les hauts jurés, nous avons à vous faire aujourd'hui le résumé des charges individuelles qui pèsent sur les membres du comité démocratique socialiste et sur les membres du Comité de la presse.

Vous comprenez que le Comité démocratique socialiste, ou plutôt la commission des vingt-cinq, qui en est la dernière émanation, se trouve représenté ici par les actes que nous avons démontré avoir été le premier signal du complot et de l'attentat, par ces actes qui conviaient les représentants de la Montagne à la part qu'ils ont prise à la journée du 14 juin. Le complot et l'attentat sont là, le procès est là, dans des actes que vous avez connus et appréciés; l'on ne peut ni les dénaturer, ni les contester.

M. l'avocat-général rappelle les proclamations datées du 14 juin; il commente la lettre de Songeais à Rodé; puis, arrivant aux charges individuelles, il expose qu'à l'égard de Chipron, la tâche de Chipron est singulièrement simplifiée par les aveux de cet accusé, qui nie seulement, parmi les charges qui lui sont reprochées, sa présence à la réunion de la *Démocratie Pacifique*.

Il présente ensuite André comme ayant fait partie du conseil central, du comité socialiste, de la commission des vingt-cinq, comme étant l'un des esprits les plus actifs, les plus intelligents, les plus organisateurs du parti socialiste. Il continue en ces termes:

L'accusé André, avocat à la cour d'appel, ayant quelque habitude des débats judiciaires, nous presse de questions pour que nous produisions contre lui des preuves matérielles; mais ce n'est pas toujours parce que ces preuves manquent qu'il faudra que le ministère public impute ici les devoirs qui lui sont imposés.

Si vous hésitez sur la culpabilité d'un de ces hommes, acquittez-le, mais je n'ai pas besoin de vous recommander d'interroger d'abord profondément votre conscience, d'avoir constamment présent à l'esprit que tel homme qui rougirait dans toute autre situation du moindre mensonge, quand il s'agit tout à la fois d'un intérêt personnel et d'un intérêt de parti qu'il espère faire triompher, cet homme n'hésite plus. Nous n'avons pas d'application à faire, mais nous vous rappellerons qu'ici même on a nié des faits dont personne ne pouvait plus douter d'après les témoignages recueillis.

M. l'avocat-général s'attache ici à démontrer l'emploi du temps d'André du 14 au 15 juin, et persiste à le présenter comme un homme fort intelligent et très actif.

Arrivant à Dufélix, membre de la commission des vingt-cinq, il rappelle principalement les charges que font peser sur lui la déposition du lieutenant Hemmerlé.

Passant à l'accusé Lebon, il invoque contre lui la déposition du témoin Grégoire, qui déclare l'avoir vu aux Arts-et-Métiers.

Il rappelle ensuite la situation de Maillard comme organisateur de la réunion du manège Pelletier, en apparence au nom de la 5^e légion, mais en réalité au nom du comité démocratique socialiste dont il faisait partie; enfin, il insiste sur la participation de M. Baune, membre de la commission des 25, à l'adresse émanée de cette commission, à la réunion de la rue Coq-Héron, et à celle de la rue du Hasard.

M. de Royer arrive ensuite aux accusés du comité de la presse. De la présence de M. Langlois aux réunions du 14 et du 15 juin, de la publication de l'appel aux armées dans le journal le *Peuple*, et de la composition dans les ateliers de ce journal du placard apposé aux environs du Conservatoire, il tire cette conséquence que M. Langlois a été l'un des agents les plus actifs du complot. Quant à Allyre-Bureau, il rappelle une lettre écrite par lui à Epernay, dont il ne reste plus de traces matérielles, mais seulement quelques souvenirs reproduits par des témoignages.

La position d'un infortuné, po. soit M. Vacher, général, lorsque les rédacteurs principaux de la *Démocratie Pacifique* étaient MM. Considérant et Contagrel, nous semble être un affaiblissement pour l'accusation, et nous croirions manquer à un devoir en ne soumettant pas cette atténuation à la sagesse de MM. les jurés.

M. l'avocat-général, passant alors à l'accusé Pava, donne lecture des articles publiés dans sa correspondance les 10, 11 et 12 juin, s'applique à prouver que Pava en est l'auteur, et en conclut sa participation au complot.

L'audience est suspendue.

CHRONIQUE LOCALE.

— Le citoyen Morellet, représentant du peuple, arrive à Lyon lundi prochain, 12 du courant. Il a sollicité de l'Assemblée un congé qui lui permet de venir offrir à ses concitoyens traduits devant les conseils de guerre, le secours de sa parole et de son talent.

Le citoyen Gent, ex-constituant, et le citoyen Barthélemy, avocat du barreau de Paris, sont arrivés aussi pour se mettre au service des détenus politiques.

Si nous sommes bien informés, l'affaire dite du complot se jugera à partir du 26 courant.

— Nos concitoyens avaient encore quelques inquiétudes au sujet d'arrestations nombreuses opérées hier et avant-hier dans les communes d'Oullins et de St-Didier. On craignait une recrudescence dans les rigueurs de l'état de siège, et l'on supposait que ces razzias (52 arrestations à St-Didier, et 26 à Oullins), se rattachaient à la politique.

Il n'en est rien heureusement, et il résulte des renseignements que nous avons pris que les individus arrêtés ne l'ont été que sous préventions de vagabondage ou de mendicité.

— C'est aujourd'hui qu'a lieu, à Lyon, la rentrée solennelle du barreau.

Après une messe solennelle qui sera dite à St-Jean, toute la magistrature se rendra dans la salle des Pas-Perdus du Palais de Justice, où seront prononcés plusieurs discours.

— Le cadavre d'une femme inconnue, qui paraît âgée d'environ 60 ans, a été trouvé ce matin flottant sur le Rhône, en face de l'Abattoir.

— Hier, sur les midi, un bateau à laver, placé sur la Saône, en aval et près du pont de la Feuillée, rive droite, s'est subitement enfoncé sous les eaux. Cet accident n'est dû qu'à la vétusté de ce bateau; depuis longtemps le sieur Durieu, son propriétaire, négligeait d'y faire aucune réparation. Heureusement personne n'a été victime de cette incurie.

— Les vols de cave continuent dans l'arrondissement du Jardin-des-Plantes. Pendant la nuit du 7 au 8 de ce mois, six portes ont été fracturées dans les caves de la maison Lombard, rue des Chartreux, 15. Malgré toutes les recherches possibles aucun indice encore n'est venu mettre sur la trace des voleurs.

— Sur le quai de la Charité, pendant la journée d'hier, un ouvrier maçon, occupé à remuer une pierre de taille, ayant mal assuré le rouleau qui devait la supporter, a eu la jambe gauche horriblement broyée par cette pierre qui a reculé, l'a renversé et lui a passé dessus.

— Le cirque Soulier continue d'attirer la foule. Hier, ont eu lieu les débuts de Mlle Marie, qui a fait les délices de la société. Mlle Marie annonce les plus heureuses dispositions, et elle a été fort applaudie.

La troupe tout entière a rivalisé de zèle et mérite de plus en plus l'enthousiasme du public lyonnais.

— La personne qui aurait perdu un portefeuille en maroquin vert (forme dite serviette) est priée de se présenter au commissariat du bureau central pour en faire la réclamation.

Ce portefeuille contient diverses pièces authentiques, entre autres un passe-port pour la destination d'Alger (Afrique) et une foule d'autres titres de commerce.

On nous écrit de la Bresse :

La campagne agricole a été bonne dans nos contrées; les blés noirs ont beaucoup rendu, le maïs a donné une récolte passable, et le froment a surpassé l'attente des cultivateurs. Quant aux pommes de terre, il y en a eu peu et encore la maladie les attaque presque partout, mais en revanche la récolte en raves a été magnifique.

Les premières semences n'ont pas réussi par suite de la pluie qui est survenue, mais les secondes se sont faites par le plus beau temps du monde.

Spectacles du 10 Novembre 1849.

GRAND-THEATRE. — Relâche.

CÉLESTINS. — Le Chevalier d'Harmental, 6 h.

GALERIE DE L'ARGUE. — Tableaux plastiques et mimiques.

JARDIN-D'HIVER. — Relâche.

COLISÉE. — Relâche.

DEUXIEME CONSEIL DE GUERRE

Présidence du colonel ULRICH.

Affaire de l'Ecole vétérinaire et du Comité révolutionnaire.

Complot. — Attentat.

Cette affaire, une des plus importantes qu'aient eu à juger les conseils de guerre de notre ville, avait attiré, dès le premier jour, une foule considérable. L'étroite enceinte réservée au public regorgeait d'auditeurs, dont le trop plein reflua sur les escaliers et jusque sur la place du Petit-Colège.

Lundi, à midi et demi, le conseil est entré en séance.

Le capitaine Otton siège comme ministre public.

Mes Vachon, Vidalin, Parelles, Duchamp, Pezzani, Sigaud, Pourchet, avocats, et le citoyen Chaprier, prud'homme, sont au banc de la défense.

Les accusés sont introduits. Ce sont les citoyens Montezun, 49 ans; Delalande, 49 ans; Gourbeyre, 21 ans; Javel, 20 ans; Mercy, 21 ans; Martin, 20 ans; Faynaud, 48 ans, élèves de l'Ecole vétérinaire; Depassio, 43 ans, boulanger; Crestin, 21 ans, tisseur; Vallier, 28 ans, tisseur, conseiller général; Louis Devaux, 40 ans, chef d'atelier; Coron, 45 ans,

tisseur; Jean Devaux, 36 ans, tisseur; Bergeron, 37 ans, chef de ballet; Joubert, 45 ans, tisseur.

Le 14 au soir, au moment où la fausse dépêche télégraphique répandait l'agitation la plus vive dans la population lyonnaise, l'élève Montezun fut accosté en rentrant à l'Ecole par le sous-directeur, le sieur Furtin. Montezun lui annonça que la Montagne venait de se constituer en Convention et qu'un mouvement en sa faveur venait d'avoir lieu à Paris. Pendant qu'il racontait cette nouvelle, ils aperçurent débouchant sur le quai une foule assez nombreuse. Montezun s'écria que c'était le peuple qui venait chercher les élèves. Effectivement le rassemblement se dirigea vers l'Ecole Vétérinaire en demandant à grands cris les élèves pour une manifestation pacifique. Il leur fut répondu que les élèves étaient à l'Ecole pour étudier et non pour faire des manifestations. Mais l'insistance devint telle, que le directeur de l'établissement dut céder et que les élèves furent libres de se joindre à la manifestation. Un individu, qui paraissait le chef de ce rassemblement, déclara qu'on ne voulait faire qu'une démonstration pacifique et que le soir même les élèves seraient reconduits à l'Ecole.

La troupe, précédée du drapeau rouge, se mit en marche vers les Terreaux. Là, après avoir essayé vainement de fraterniser avec les soldats qui occupaient l'Hôtel-de-Ville, elle se dirigea vers la Croix-Rousse. Arrivée sur la Grande-Place, la manifestation s'arrêta. Des discours furent tenus, et après avoir crié : *Vive la Montagne!* on se sépara. Les élèves rejoignirent leur Ecole. Des individus leur dirent en les quittant qu'ils iraient les chercher le lendemain. Il était minuit passé lorsque les élèves rentrèrent à l'Ecole Vétérinaire.

Pendant la nuit, des dispositions furent prises pour résister à ceux qui avaient annoncé devoir venir le lendemain. Un poste fut placé à l'Ecole.

Le lendemain, de grand matin, une foule sur le nombre de laquelle les dépositions des témoins varient de huit cents à deux mille, se présenta devant l'Ecole Vétérinaire et demanda qu'on laissât les élèves se joindre à elle. On refusa. Alors commença la scène de l'évacuement de l'Ecole et du désarmement du poste. Cette scène, l'affaire du 17^e léger, précédemment jugée par le conseil, l'a déjà fait connaître. Le désarmement opéré, la foule, recrutée des élèves de l'Ecole et d'une partie des militaires, se dirigea sur la Croix-Rousse. En route, une certaine quantité de vétérinaires et de soldats parvinrent à s'échapper.

À la Croix-Rousse, le poste de la maison d'arrêt fut aussi envahi par la foule et les élèves désarmés. De là elle se dirigea sur la mairie, dont elle désarma le poste et dans laquelle elle s'introduisit. Un comité provisoire fut immédiatement institué pour centraliser le mouvement et diriger la résistance. Il s'installa à la mairie et fut composé de dix membres. Des élèves de l'Ecole en firent partie. Une proclamation fut rédigée et signée par le comité. Cinq membres allèrent la lire sur la place et dans les rues de la Croix-Rousse. Lorsque l'instruction de cette affaire fut commencée, on chercha longtemps cette pièce importante sans parvenir à la trouver. Des élèves signataires de cette proclamation offrirent spontanément de la remettre entre les mains des juges-instructeurs. Ils indiquèrent l'endroit où elle se trouvait. Elle avait été mise dans des cartons de la mairie de la Croix-Rousse, où, jusqu'alors, elle avait échappé à toute espèce de recherches.

Un fait nous a frappés à l'audition rapide de cette lecture; c'est le nombre considérable d'inconnus qui se sont trouvés en tête de la manifestation.

Ainsi, l'orateur des groupes nocturnes du 14, inconnu.

L'orateur de l'école, inconnu.

Le distributeur de cartouches, inconnu.

Le clairon qui sonna la charge à la Croix-Rousse, inconnu.

Un autre fait assez remarquable aussi en ce qu'il présente une analogie avec la manifestation parisienne, c'est que M. Galeme, comme M. Chagnier, a attendu le 14 au soir que la manifestation qui, des Terreaux se dirigea sur la Croix-Rousse, fut engagée à moitié dans la rue Remarin, pour la couper et faire razzia des derniers rangs.

Lecture faite de l'acte d'accusation et des dépositions des témoins, le conseil, après avoir entendu aussi la lecture de l'interrogatoire des accusés, leva la séance à 5 heures. Il résulte de ces interrogatoires que tous les prévenus prétendent, les uns, n'avoir suivi la manifestation qu'en curieux, les autres, n'avoir cédé qu'à la menace et à l'intimidation. Quelques-uns opposent des alibis que les débats devront établir.

Mardi, à midi, la deuxième audience s'est ouverte par l'interrogation des accusés.

Montezun déclare avoir su, par des ouvriers buvant avec lui dans un café de Vaise, qu'une dépêche se lisait sur les Terreaux, annonçant la déchéance du président. Il reconnaît avoir crié vive la Montagne et la République démocratique, mais il n'a point ajouté l'adjectif social. Son rôle s'est borné à celui d'un narrateur et d'un curieux.

Jean Devaux, ex-tambour au chantier de Miribel, était à Courzieux le 14, et n'est arrivé à Lyon que le 15 à 6 heures. Il n'a donc pas pu battre le rappel à la Croix-Rousse à 4 heures du matin.

Vallier, établit un alibi par son départ pour le conseil général. Il n'est ni président du club Jandard, ni sectionnaire des Droits de l'Homme. Il fait remarquer que ce n'est que sur des oui-dire que son seul accusateur, le commissaire de police, déclare qu'il a fait partie de la manifestation.

Emmanuel Devaux avoue avoir suivi en curieux la colonnade jusqu'au pont de Serin, où il s'est arrêté; il déclare pouvoir prouver, par témoins, qu'il était de retour à la Croix-Rousse, une heure avant les insurgés et qu'il n'a fait aucune apparition sur les barricades.

Coron, simple curieux, donne heure par heure l'emploi de son temps dans la journée du 15.

Le commissaire du gouvernement annonce qu'un nouveau fait vient de lui être révélé à la charge de l'accusé. Il s'agirait d'aveux faits par l'accusé dans un cabaret, et d'achats de plomb opérés par lui avant l'insurrection.

Coron nie complètement les faits, le commissaire de police Villeneuve sera appelé pour éclaircir ce fait.

Delalande, entraîné par contrainte de l'école à la Croix-Rousse, déclare n'avoir point participé au désarmement du poste de la maison d'arrêt, il n'a signé la proclamation du comité révolutionnaire que sous le coup de l'intimidation.

Gourbeyre, même déclaration. Il fait observer qu'il croyait si peu avoir commis un acte coupable en signant la proclamation, qu'il en a livré volontairement la minute qui, sans lui, fut restée inconnue.

Javel, comme ses camarades, invoque la contrainte et l'intimidation.

Mercy, même déclaration. Il fait observer en outre que s'est sur sa seule déclaration que l'on sait qu'il est allé lire la proclamation sur les barricades.

Faynaud, même récit.

Martin, même récit. Il nie avoir participé au désarmement et combat la déposition du soldat qui le reconnaît pour avoir été désarmé par lui.

Joubert, enfant aux joues roses, vient déclarer, d'un ton naïf et d'une voix enfantine, qu'il n'a point désarmé de voltigeur. (Rire général auquel s'associent les membres du conseil.)

Il a assisté, comme tout gamin, en spectateur à la manifestation et au combat.

Crestin nie toute participation à l'insurrection, et demande où sont les témoins de visu.

Depassio déclare n'avoir signé la proclamation que dans la croyance qu'elle engageait les combattants à cesser le feu. Il ne l'a pas lue et n'a pris aucune part à l'insurrection.

Le commissaire du gouvernement donne lecture de la proclamation; elle est conçue à peu près en ces termes :

« En présence de Dieu et la main sur la conscience, nous déclarons que le conseil municipal a déserté la mairie, et que nous nous y constituons en comité révolutionnaire pour organiser la défense légale, contre l'attaque illégale et sans sommation dont la Croix-Rousse est victime. » (Suivent 10 signatures.)

On passe à l'audition des témoins à charge.

Le commissaire Villeneuve déclare que Coron est la terre ar du quartier. Il raconte que Coron, quelques jours avant l'insurrection, a acheté un sac de plomb.

Coron, chez qui?

Le témoin : Je l'ignore.

Le président : Mais vous me dire l'aveur.

Les témoins Marion, Colombet, Godard, Siegrist déclarent avoir entendu dire que Vincent et Vallier, armés de sabres et de pistolets et ceints d'écharpes rouges guidaient la manifestation.

L'agent de police Villele reconnaît Devaux pour être le tambour qui a battu le rappel.

L'accusé lui adresse un mot à voix basse.

Le témoin M. le président, l'accusé vient de m'insulter, il m'a traité de canaille.

Le président. Je ne souffrirai pas que l'on insulte les témoins. Qu'un pareil fait ne se renouvelle pas.

Le témoin a vu Vincent, l'épée à la main d'abord, puis, distribuant des cartouches sur les barricades.

Le gendarme Franchet a vu Vincent distribuer des cartouches et donner des conseils aux tireurs.

Tirez plus bas, leur disait-il, et quand, sur cet avis, les insurgés eurent abattu un soldat, — Voilà un bon coup, s'écria Vincent.

Il ne reconnaît pas Devaux, le tambour.

M. Lecocq, directeur de l'Ecole Vétérinaire, dépose que les élèves, en suivant les insurgés à la Croix-Rousse, ont cédé à la contrainte. Excepté quatre, les élèves Lhomme, Crouzier, Frouillard et Pascal, fugitifs, qui se sont joints volontairement aux insurgés, les autres ont été intimidés. On venait les chercher jusque dans leurs chambres. La veille, les élèves qui avaient des correspondants ou des parents à Lyon, avaient quitté l'Ecole pour se soustraire aux sollicitations des insurgés. On n'avait retenu que ceux qui n'avaient aucune relation à Lyon. En sortant de l'Ecole les élèves étaient une soixantaine. La majeure partie parvint à s'évader et entra dans l'Ecole.

M. Furtin, surveillant. — Le soir, après la manifestation du 14, tous les élèves rentrèrent sans exception. Le témoin est allé lui-même dans les chambres faire l'appel nominal.

M. Vaguener, chef de bureau à la mairie de la Croix-Rousse, est resté à son poste pour surveiller les archives, lorsque la mairie fut envahie par les insurgés. Il constate les dispositions conciliantes dont les élèves paraissent animés.

Vidil, sergent, commandait le poste de la maison d'arrêt. Il fut renversé dans la lutte et désarmé. Il reconnaît pour l'avoir désarmé Delalande, élève de l'Ecole.

Le fusilier Couros reconnaît pour l'avoir désarmé l'élève Martin.

Un autre voltigeur signale comme lui ayant arraché ses armes le jeune Joubert. La disproportion d'âge et de taille entre le voltigeur désarmé et Joubert, enfant de quinze ans, excite dans l'auditoire une certaine hilarité.

Bourdon, cafetier à Vaise, déclare que l'élève Montezun a passé toute la soirée du 14 chez lui. Il n'a pas entendu d'ouvriers raconter la lecture de la dépêche.

Godard a vu un inconnu guider la manifestation. Un gendarme lui a dit depuis que ce devait être Vincent. Il l'a répété.

On entend encore quelques témoins à charge, dont la déposition insignifiante ne mérite pas d'être rapportée, et l'audience est levée à 5 heures pour être reprise le lendemain à 11 heures.

Le commencement de l'audience de mercredi a été signalé par un fâcheux incident.

Le commissaire Villeneuve ayant amené le cabaretier de quel il prétendait avoir recueilli les propos insurrectionnels attribués à Coron, ce nouveau témoin les a niés devant le conseil, et le président l'a fait arrêter séance tenante, comme prévenu de faux témoignage.

Cet incident vidé, on passe à l'audition des témoins à décharge.

Un grand nombre d'élèves de l'Ecole avaient été cités à la requête de leurs camarades accusés, mais après la déposition de quelques-uns d'entre eux, constatant la contrainte qu'ils ont tous subie, la défense renonce à l'audition des autres.

M. Leroy, professeur à l'Ecole, établit les mêmes faits de contrainte et d'intimidation. Il déclare aussi, à la décharge de Delalande, que cet accusé ressemble à Crouzier, fugitif, et pourrait par là avoir été confondu avec ce dernier par le soldat Couros.

Les dépositions des autres témoins à décharge occupent la fin de l'audience. Toutes établissent les alibis invoqués par les accusés. Mais leur insignifiance nous engage à ne pas les reproduire.

L'audience est levée à 4 heures et demie.

Celle de jeudi s'ouvre à 11 heures par le réquisitoire du Commissaire du gouvernement, le capitaine Otton.

M. Vachon, prend ensuite la parole pour la défense générale des élèves. Il établit, avec talent, la thèse de la contrainte et de l'intimidation. Nous remarquons cependant, avec regret, qu'il fait intervenir la Montagne et Ledru-Rollin dans sa plaidoirie, et qu'au lieu de se borner à défendre ses clients, il dresse un réquisitoire contre les Montagnards et les socialistes.

Mes Vidalin, Pourchet, Pezzani et Sigaud présentent ensuite la défense des accusés Vallier, Bergeron, Coron, Devaux.

L'audience est renvoyée au lendemain pour la plaidoirie des Mes Duchamp et Parelles, et du citoyen Charnier, prud'homme.

Hier vendredi, ces trois défenseurs ont été entendus à l'ouverture de l'audience.

Le ministère public n'ayant pas répliqué, le conseil est entré en délibération à une heure, et, à cinq heures, il est rentré en séance pour prononcer le jugement des accusés.

Les citoyens Montezun, Gourbeyre, Javel, Mercy, Martin, Faynaud, Depassio, Crestin, Joubert, Vallier, Em. Devaux, Bergeron et Coron, accusés présents, sont acquittés.

Le citoyen Delalande, accusé présent, est condamné à deux mois de prison.

Le citoyen Jean Devaux, accusé présent, à deux ans de prison.

Les accusés condamnés dont les noms suivent sont condamnés :

Vincent, Combes, Boursat, Bézenac, Chevallier, Laurent, Fouillade, Dubut, Lhomme, Pascal et Crouzier, à la déportation.

Brunet, Berthaud et Moatet, à 20 ans de travaux forcés; Alquier, à 10 ans, et Youf, à 5 ans.

Nouvelles étrangères.

ETATS ROMAINS.

ROME, 2 novembre. — Ce matin a paru l'ordre du jour qui ôte au général Levaillant le commandement des troupes romaines. C'est un achèvement à la restauration pontificale.

Le quartier maître du régiment Masi a été arrêté, ce qui a produit une vive sensation en raison de ce qu'il était du nombre de ceux qui avaient été amnistiés. Cette arrestation a eu lieu par l'ordre des cardinaux. Malgré toutes défenses contraires, le général Rostolan a permis au père de communiquer avec son fils.

On dit que monsignor Fornari, nonce à Paris, sera nommé ministre des affaires étrangères. Il paraît qu'on ne veut plus du cardinal Antonelli.

Les députations nommées pour aller chercher le pape à Portici partent décidément pour accomplir cette mission. On a cru un moment que des dissensions entre le général Rostolan et la commission pontificale empêcheraient ce départ, c'était une erreur. Tous les personnages qui occupent du sort des Etats romains ne sont que trop d'accord pour le malheur du pays.

NAPLES.

D'après une correspondance de Naples, le roi Ferdinand est décidé à abolir la Constitution, qui, du reste, n'est plus qu'un vain mot. C'est à Gaète qu'il doit publier son manifeste. Pour qui connaît les faits et gestes du Bourbon de Naples, cette nouvelle n'a rien d'étonnant.

PRUSSE.

COLOGNE, 5 novembre. — On vient de nous apporter la nouvelle que Klapka a été arrêté hier au soir à Dusseldorf.

(Westdeutsche Zeitung.)

— On écrit de Berlin, 4 novembre :

Une note de l'Autriche, communiquée officiellement au cabinet prussien, contient l'assentiment de l'Autriche à la protestation de la Saxe et du Hanovre. Elle déclare que l'Autriche partage avec le Hanovre cette

opinion qu'il faut, pour modifier la Constitution, l'unanimité des voix de tous les confédérés.

D'après la Gazette de Voss, les élections pour la Diète de l'empire doivent avoir lieu le 20 de ce mois.

HONGRIE.

On lit dans la Gazette de Breslau : « Parmi les prisonniers récemment arrivés à Pesth se trouvent plusieurs anciens députés et l'ancien président du tribunal de commerce, Zalay. Les délations ne cessent de provoquer de nouvelles arrestations où la haine personnelle est pour beaucoup. Ainsi, un aubergiste a été arrêté pour avoir été vu avec un couteau à la main le jour de l'assassinat du comte Lambert.

« A Presbourg, le haut-notaire Sajbert a été condamné à cinq ans de retranchement, et le prêtre protestant Balogh à cinq ans de forteresse.

« Les Saxons de la Transylvanie demandent à être constitués en nationalité séparée des Valaques du même pays.

« Les habitants du comitat de Baksa réclament également contre leur incorporation dans la Woïwodie serbe. »

On écrit à la Gazette allemande de l'Ouest, que les opérations diplomatiques du général Hauslaub ont amené 2 à 3 mille Hongrois à accepter l'amnistie autrichienne, et que déjà le 22 ou le 23 octobre ils se trouvaient à Orsowa.

AUTRICHE.

VIENNE, 2 octobre. — On écrit à la Gazette de Breslau : Avant-hier les cours de l'Académie théologique ont été suspendus, parce que les étudiants se proposaient de répéter entre eux, dans le local de l'Académie, un chant funéraire pour la mémoire des victimes des journées de mars.

Aujourd'hui, jour des Morts, ce chant a été exécuté au cimetière de la Schmelz, où s'élevait un tertre immense que des mains inconnues avaient élevé dans la nuit et orné de fleurs. Les dates des 13, 14 et 15 mars se détachaient du fond blanc du tertre. Il y avait au moins 20,000 auditeurs; aucun désordre ne s'est manifesté.

TURQUIE. — Les dernières nouvelles qui nous arrivent de Constantinople rapportent que les procédés énergiques de l'Angleterre ont enhardi la Porte à persister dans sa détermination à l'égard des émigrés hongrois, malgré les manifestations menaçantes de la Russie et malgré ses atteintes contre la Moldo-Valachie. D'après ces mêmes nouvelles, le pacha Murad-Bem est nommé commandant en chef de l'artillerie turque, et chargé de sa réorganisation. Bien que déjà 400,000 hommes composent l'armée turque, le gouvernement vient d'ordonner encore une nouvelle levée de recrues. L'arrivée de la flotte anglaise à l'entrée des Dardanelles se confirme; cependant il n'y a que quelques bateaux qui se soient rendus au Bosphore.

NOUVELLES DIVERSES.

ON NE MEURT PAS DE FAIM EN FRANCE!

Ces malheureuses paroles de M. Dufaure ne sont que trop souvent démenties par les faits, dit le Temps.

Lundi, 8, jour du terme pour les petits logements et réduits occupés à Paris par les malheureux, un ancien employé de l'administration des hospices de Paris, qui, depuis trois ans, avait été obligé de renoncer à son service à cause des infirmités graves dont il était atteint, s'est pendu dans le réduit qu'il occupait avec sa femme, fanbourg Saint-Germain. Ce malheureux employé était tombé depuis trois ans dans la plus profonde misère; depuis trois ans, on n'avait jamais vu, même pendant l'hiver, dans l'âtre de la cheminée de son réduit, un peu de feu pour réchauffer ses membres engourdis par la froid et le froid.

Ayant plus aucune ressource, ne possédant plus rien, ni hardes pour se vêtir, ni linges d'aucune espèce, le désespoir s'est emparé de lui, et, trop fier pour demander l'aumône, il a préféré la corde! Sa malheureuse femme a donné le seul drap qui lui restait pour envelopper le corps de son infortuné mari.

Le jour même de ce douloureux événement, il devait quitter la petite chambre où s'est accompli le suicide, car il avait reçu congé par huissier. On comprend qu'en présence d'une misère si effroyable, ce malheureux avait voulu en finir avec la vie; on comprend que devant quitter son logement dans la matinée par ordre d'huissier, et ne sachant où aller coucher le soir, la pensée du sui-

cide lui soit venue, et qu'il ait mis un terme à ses angoisses plus cruelles que la mort.

Ce malheureux, qui appartient à une très honorable famille de province, avait à peine quarante-huit ans. Sa femme, qui est sans ressource aucune, est fille d'un ancien capitaine.

HISTOIRE DE 12 MESSSES. — Il y a dix ans environ, le citoyen Jean Lelièvre, de Loisey, et sa femme, remirent au curé de leur paroisse un somme de 308 fr. pour faire célébrer à perpétuité, dans l'église de Loisey, douze messes annoncées au prône. Le curé prit l'argent et promit les messes. Depuis ce temps, on a plus entendu parler de l'un ni de l'autre.

Les époux Lelièvre, déjà âgés, s'en tinrent là; mais la femme était décédée dans le courant du mois dernier, les héritiers voulaient élargir cette affaire, sans pouvoir y parvenir auprès du curé.

Ils demandèrent à l'évêque de Verdun son intermédiaire pour tout arranger. De l'évêque, pas de réponse.

De guerre lasse, les intéressés résolurent d'aller une dernière fois demander des explications au curé lui-même. Ils s'en furent donc dernièrement à la cure, au nombre de quatre, la casquette à la main.

Pour toute réponse, pour tous renseignements, celui qui portait la parole obtint d'être mis à la porte avec un traitement que nous n'osons indiquer.

Les héritiers Lelièvre sont décidés à s'adresser aux tribunaux; on verra si M. le curé s'en tirera aussi lestement qu'avec son pied.

UN SUICIDE PAR AMOUR. — Un bien triste événement est venu jeter, vendredi soir, la consternation dans une commune voisine de Bordeaux.

Une jeune fille, Félicie C..., vivant en Quevries avec ses parents, s'était éprise depuis longtemps d'un jeune homme du voisinage, dont les assiduités épressées avaient encore encouragé son amour.

Les parents de la jeune Félicie qui avaient vu avec regret commencer une liaison qu'ils n'étaient pas dans l'intention de réaliser plus tard, avaient fait à leur fille de fréquentes remontrances, dont celle-ci n'avait tenu aucun compte, et qu'elle écoutait toujours avec dédain.

Enfin, mercredi soir, il fut convenu entre les deux jeunes gens qu'un dernier effort serait tenté sur les parents de Félicie, pour les amener à consentir au mariage. Félicie voulut elle-même en faire l'ouverture; mais, prévoyant qu'une scène ne manquerait pas d'éclater au sein de sa famille, et en craignant pour elle les suites fâcheuses, elle recommanda à son amant de se tenir aux alentours de sa maison, afin qu'il pût la secourir, si besoin était.

Il fut fait ainsi, et ce qu'avait prévu la jeune fille arriva, un refus répondit à sa demande. Félicie n'y tint plus, elle injectait violemment ses parents; enfin, elle déclara que, s'ils ne donnaient sur l'heure leur consentement au mariage, elle irait se noyer.

L'effet suivit de près la menace; la jeune fille sortit précipitamment de la maison, et courut dans la direction du fleuve. Le jeune homme, soupçonnant un funeste projet, se lance à sa poursuite. Emportée par la rapidité de la course, et peut-être épuisée, Félicie était tombée à quelques pas de la rive, encore deux secondes et elle était sauvée... mais au moment où celui qui la suivait allait l'atteindre, elle se relève et se précipite dans le fleuve.

Le jeune homme s'y jette aussi, et la saisit au fond de l'eau; mais tous ses efforts sont vains pour la ramener sur la rive; elle veut mourir et demande à son amant de mourir avec elle.

Deux fois elle a touché à la rive et deux fois elle s'est replongée obstinément sous l'eau entraînant celui qui veut inutilement la sauver.

Epuisé d'efforts, le jeune homme se dégage alors avec peine des étreintes de la jeune fille, et parvient à regagner la rive, où il tombe évanoui. En ce moment, le flot emportait le corps inanimé de Félicie.

Le père arrive, il se jette aussitôt dans le fleuve; mais toutes ses recherches furent inutiles, et le malheureux père dut se résigner à rentrer chez lui sans avoir pu retrouver le cadavre de sa fille.

VARIÉTÉS.

LES ACACIES. — Histoire Naturelle.

Tout le monde connaît cette substance si précieuse pour la médecine et pour les arts et que le commerce va distribuant partout sous le nom célèbre de gomme arabique, c'est l'Acacia d'Egypte et l'Acacia du Sénégal qui nous fournissent cette substance.

Il est peu de familles, dans la botanique, qui renferment plus d'espèces utiles que celle-ci.

C'est l'Acacia à fruits sucrés de St-Domingue qui nous présente comme un aliment délicieux, sa pulpe est blanche et sucrée; c'est l'Acacia mielleuse des montagnes d'Arabie, qui invite à venir cueillir ses fleurs savoureuses; c'est l'Acacia à grandes gousses des parties chaudes de l'Inde et de l'Amérique, dont les rameaux s'étendent au loin et portent des fruits d'un mètre de long, un goût de châtaigne, connus vulgairement sous le nom de fèves de St-Ignace; c'est l'Acacia féroce qui, plantée en haie défend de ses ramesuses les terres des Chinois, et dont les gousses combattent les terribles maladies, l'apoplexie et la paralysie; c'est l'Acacia pennée avec l'écorce de laquelle on fait de très bons câbles.

Revenons maintenant à celle qui fournit la gomme arabique. L'Acacia du Sénégal est épineuse, elle croît par petits groupes clair-semés; c'est un arbre de trente à quarante pieds, à tronc presque droit, et qui se plaît dans les lieux inondés par les grands fleuves.

Le commerce de la gomme produite par cet arbre est fait par les Maures; ils l'apportent à ces espèces de marchés qu'on désigne en Afrique sous le nom d'Escales (échelles). Pour donner une idée de l'activité de ce commerce au Sénégal, il suffira de citer comme exemple l'exportation de gomme fait en France en 1827; la quantité de gomme exportée s'est élevée à 615,504 kil.

Les pluies qui tombent périodiquement de juin à septembre humectent la terre et développent dans le tissu de la tige et des branches de cet arbre précieux son suc gommeux, qui coule tout le reste de l'année en lames de formes variées. Ce suc, est pour les Arabes et les Maures qui errent dans l'intérieur de l'Afrique, ce que fut la manne pour les Israélites traversant le désert; ils le recueillent surtout en décembre et en mars, et, malgré la grande consommation qu'ils en font, il leur en reste encore assez pour en vendre aux diverses nations de l'Europe une quantité suffisante à leurs besoins.

Parmi les Acacias, nous devons mentionner celle qui produit le cachou, dont le suc résineux est très employé en médecine et pénètre jusque dans le boudoir de nos grandes dames qui l'emploient pour parfumer leur haleine.

Nous n'oublierons pas non plus l'Acacia pudique, symbole de l'innocence timide, qui, au moindre contact, replie ses feuilles, et que Roucher a chanté dans son poème des Mois.

LE CALENDRIER RÉPUBLICAIN.

Qui ne connaît ces gracieux bénédictins, formés d'une simple coquille entre les mains d'un ange agenouillé? Sait-on pourquoi cet ange semble tout à la fois adresser au ciel sa prière et demander l'aumône aux passants? C'est que la double pensée charitable et pieuse qui conduisit le crayon de l'artiste s'est révélée dans cette composition; c'est que le produit de ce petit chef-d'œuvre a été consacré à une bonne œuvre, au soulagement de quelques familles tombées dans le malheur.

Il en est ainsi du Calendrier républicain, qui doit sa forme et sa publication à une double intention de piété, de charité. Cette forme est celle choisie par le grand libérateur de l'humanité. Premier jalon planté sur la route libérale, on ne saurait le voir avec indifférence au milieu des craintes politiques et des misères du moment, quand ce symbole consolant est aussi destiné à soulager des familles tombées dans le malheur!

Qui n'aurait foi dans l'avenir en voyant nos calendres républicains marqués sur ce signe d'affranchissement, sur cet arbre élémentaire, cette croix vivante, notre image à tous, et surtout celle de Moïse, lorsqu'il étendait les bras sur la montagne pour assurer le triomphe du peuple de Dieu.

Ce peuple, à peine délivré du joug de ses Pharaons, a sans doute encore à souffrir avant d'arriver à la terre promise; mais il est sur le chemin, mais il marche toujours, et tout nous dit qu'il y sera entré avant la fin de ce siècle et du symbolique Calendrier républicain!

Le gérant, MATHIEU.

Lyon. — Imprimerie de Mme veuve Ayné, rue Mercière, 44.

ANNONCES.

MALADIES SECRÈTES.

Pharmacie de Ph. Quet,

Rue de la Préfecture, 5, à Lyon.

Maison de confiance pour la bonne préparation des remèdes employés pour la guérison des maladies secrètes, dartres, gales, syphilis, etc.

Dépôt des capsules au Baume de Copahu pur, sans odeur ni saveur, contre les écoulements récents ou anciens.

Injection astringente d'un effet assuré dans les cas chroniques qui auraient résisté à tout autre remède.

Suspensoir élastique indispensable à ceux qui mentent à cheval ou qui font de longs exercices. (1)

75 centimes

LE REMÈDE SPÉCIFIQUE

DE M. GERVAIS

Pour la guérison radicale sans douleurs

DES CORS AUX PIEDS.

Rue Saint-Côme, 41. (6)

Calendrier Républicain

de 1792 à 1905,

Présentant une série de 114 Almanachs;

PRIX 25 CENTIMES.

Au profit des familles malheureuses.

En vente dans plusieurs quartiers de la ville et dans les bureaux du journal. (7)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

GUÉRISON prompte et radicale des Maladies secrètes et de la peau. Vices du sang, Dartres, Gales, Boutons, etc., etc., par l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SA LA PAREILLE D'AMÉRIQUE, remède entièrement végétal.

Prix : 5 fr. le flacon, 12 fr. la bouteille.

INJECTIONS INFALLIBLES.

Extrait du Traité de Thérapeutique du Dr LUPPI, pour guérir en trois ou quatre jours seulement les gonorrhées, ou écoulements, même les plus invétérés.

Prix : 5 fr.

Chez C. AMUSET, pharmacien, place des Carmes, 1, vis-à-vis de l'hôtel du Parc, à Lyon.

N. B. (1) On ne saurait mettre en doute le service que nous rendons à l'humanité, en supprimant les tisanes, les sirops, les pilules et tout le long attirail mercenaire dont on a l'habitude de gêner le malade. Non-seulement nous avons simplifié le traitement, mais nous offrons les vrais antidotes du mal vénérien, seuls moyens de se débarrasser en très-peu de temps, à peu de frais et sans peine d'une maladie qui, si elle n'est pas traitée très-tôt, est toujours très-embarrassante et douloureuse souvent par la persistance de ses symptômes. (2)

Café des MAURESQUES, quai Port-du-Temple, en face le pont du Palais. Cet établissement se recommande aux amateurs par sa bonne tenue et l'excellence de ses consommations. Deux fort jolies Mauresques, ainsi que de très-bons Artistes lyonnais, font les délices de toutes les soirées qui attirent chaque soir un public toujours nombreux et choisi. (4)

AVIS. Une personne, au courant de la comptabilité, lit, désirerait utiliser ses soirées, en tenant les livres dans une ou deux maisons de commerce. S'adresser au bureau du journal. (8)

Bureau d'Abonnement à tous les Journaux,

FONDÉ EN 1844.

Abonnement (sans frais) à tous les journaux de Paris, de Lyon, des départements et de l'étranger.

Distribution par des facteurs spéciaux, deux heures avant les facteurs de la poste.

Vente au Numéro de tous les Journaux de Paris et de Lyon.

Dépôt général des publications périodiques, tels que Romans illustrés, à 20 c. — Bibliothèque pour tout le monde, à 20 c., etc., etc.

Rue Saint-Côme, 9, à Lyon.

PROCÈS DU 13 JUILLET.

Compte-rendu complet du procès de Versailles, publié chaque jour en livraisons de huit pages in-quarto. Ces livraisons formeront un beau volume pour lequel il sera envoyé aux souscripteurs une couverture imprimée.

En vente à 10 centimes la livraison, au Bureau d'Abonnement à tous les journaux, fondé en 1844, rue Saint-Côme, 9, à Lyon.

NOTA. — On fera de bonnes remises aux personnes qui voudront se charger de la vente.

DISTRIBUTIONS D'IMPRIMÉS ET AFFICHAGE.

FACTEURS

Administration de transport POUR LA VILLE DE LYON



LYONNAIS.

d'imprimés et d'affichage ET SES FAUBOURGS.

BUREAUX, à Lyon, place des Terreaux, 9, au 1^{er}.

Distribution à domicile de toutes espèces d'imprimés, lettres de mariage, de décès, de convocation, de commerce, cartes de visite, journaux, mémoires, etc. — Mise sous bandes et sous enveloppe des imprimés, confection et inscription des adresses sur les listes variées que possède l'Administration. — Moyen prompt et expéditif pour la distribution des lettres de décès, lorsque l'Administration est chargée de l'impression, de la mise d'adresse et de la distribution. — Le service d'affichage et de distribution est fait par des facteurs en uniforme, attachés spécialement à l'Administration. — On se charge de toutes sortes d'impressions par la typographie, la lithographie ou la gravure.

L'EAU minérale sulfatée de la source ANDRÉ à St-Galmier, supérieure à celle des sources déjà connues, remplace avec avantage les Eaux de Seltz, naturelles ou factices (Rapport de l'Académie), se vend à Lyon, 20 c. la bouteille, et 3 fr. 50 cent. par panier de 20 bouteilles. Cette boisson naturelle, agréable, salubre, d'un usage général et journalier, est moins chère que l'eau fabriquée qu'elle remplace. Magnésienne et bicarbonatée, elle neutralise les effets pernicieux de nos eaux potables séléniteuses. Dépôt central à Lyon, siège de la Société, chez ANDRÉ, co-propriétaire-administrateur, place des Célestins, 6. (Le verre se paie 15 c. en sus, et se reprend au même prix.)

